



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Nature Agriculture Forêt
Unité Nature

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les minima et maxima des plans de chasse pour les espèces Cerf élaphe, Chevreuil, Daim, Isard et Mouflon pour les 3 saisons cynégétiques 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 dans le département des Pyrénées-Orientales.

NOTE DE PRÉSENTATION

Contexte et objectif du projet de la décision :

Les plans de chasse ont pour but d'assurer le développement durable des populations de grand gibier et la préservation de leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Obligatoire pour les espèces cerf élaphe, chevreuil, daim, mouflon et isard, le plan de chasse est triennal. Il peut faire l'objet d'une révision annuelle.

Le projet d'arrêté, présenté à la consultation du public, fixe les plans de chasse pour les espèces Cerf élaphe, Chevreuil, Daim, Isard et Mouflon pour les 3 saisons cynégétiques 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027. Il arrête le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux pouvant être prélevés dans le département des Pyrénées-Orientales conformément à l'article R.425-2 du code de l'environnement. La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a émis un avis favorable sur ce plan de chasse triennal 2024/2027 qui vous est présenté.

Dans le département, la population de grand gibier est abondante et dans un bon état sanitaire. Les plans de chasse cerf, chevreuil et daim ont été augmentés compte-tenu de la forte dynamique de chacune des populations concernées. Les plans de chasse mouflons et isards sont sensiblement identiques au précédent triennal.

Date et lieu de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte du 12 avril au 5 mai 2024 inclus. Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :
nature.sefsr.ddtm-66@equipement-agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :
DDTM - Service Nature Agriculture Forêt- Unité Nature
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN CEDEX